

portant ratification de l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Dahomey et le Gouvernement Militaire Fédéral de la République Fédérale du Nigéria signé à Cotonou, le 20 décembre 1971.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Dahomey et le Gouvernement Militaire Fédéral de la République Fédérale du Nigéria signé à Cotonou le 20 décembre 1971 ;
SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères,
Le Conseil des Ministres entendu,

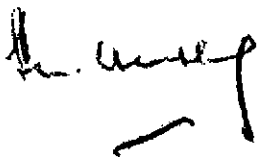
O R D O N N E :

ARTICLE 1er.-Est ratifié l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Dahomey et le Gouvernement Militaire Fédéral de la République Fédérale du Nigéria signé à Cotonou le 20 décembre 1971 et dont le texte se trouve en annexe.

ARTICLE 2.-La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 28 août 1972

par le Conseil Présidentiel,



Sourou-Migan APITHY

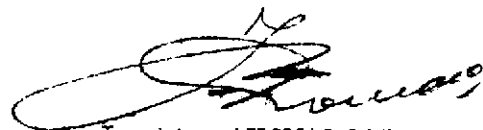
Le Ministre des Affaires Etrangères



Michel AHOUANMENO

Ampliations :

CS 6 - CES 5 - Ministères 11 - SGG 4
PCP 6 - MCP 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-
JORD-Gde Chanc. 6 - ACD-CEDN-CNI- 6
ACN 2 -



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre de l'Economie



Joseph KEKE

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI-KAO